

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

Absent excusé : Messieurs DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Concernant la Commune de LES OMERGUES, les implantations de parcs photovoltaïques dans les zones : Plateau d'Albion, Villesèche, Village, peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des EnR.

Une concertation a été effectuée auprès des habitants de la commune via l'application Panneapocket et en mairie entre le 15/09/2023 et le 30/10/2023.

Après consultation des habitants et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'implantation de [citer les EnR choisies et leur localisation] ;
- Autorise Monsieur/Madame le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 20 novembre 2023,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire

Benjamin CHESNEAU

